

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Remboursement Voyage des Aînés

**Date de convocation :
Le 22 novembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Fabien DECOURSELLE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Véronique PAUWELS

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers
Votants : 22**

**Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération D_2024_04_02_07 du 02 avril 2024 fixant le montant de la participation au voyage des conditions de remboursement,

Mme Frédérique DESCAMPS, Adjointe aux affaires sociales, à la solidarité, la santé, les seniors et l'égalité Femmes/Hommes présente les demandes de remboursement pour les personnes n'ayant pu participer au voyage des aînés 2024 à Bruxelles sur justificatif médical ou empêchement dûment motivé.

- Pour rappel, La participation financière demandée est de :

- 12 euros pour les Lezennois non imposables à l'impôt sur le revenu
- 24 euros pour les Lezennois imposables à l'impôt sur le revenu.

Demandes de remboursement validées après instruction :

- [REDACTED] : 12.00 €
- [REDACTED] : 12.00 €
- [REDACTED] : 48.00 € (2 places)

Les crédits sont inscrits au Budget 2024

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le remboursement des participations versées par les personnes mentionnées.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 29 NOV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 29 NOV. 2024